

**COMPTE RENDU ET DELIBERATION DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE SAINT REMY DES MONTS du 18 avril 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le dix-huit avril à 20 heures 15, le conseil municipal de cette collectivité, régulièrement convoqué en date du 11 avril 2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe CHARTIER Maire.

<p>Date de convocation : <b>11/04/2019</b></p> <p>Date d'affichage procès-verbal de la réunion : 19/04/2019</p> <p>Nombre de conseillers En exercice : 14 Présents : 10 - Procuration(s) / -</p>	<p><b>Présents</b> : M. Philippe CHARTIER, Maire, Mmes : Elisabeth CORBIN, Charlotte LETOURNEUR, Sabrina RICHARD MM : Hubert LECUREUR, Gilles MURAIL, Arnaud JUGLET, David PAYSAN, Thierry RUEL, Rémy YVON,</p> <p><b>Absent(es) excusé(es)</b> : Mme Fanny GISSELERE, MM Geoffrey PERRIN, Jacky LALOI. <b>Absent(e)</b> : Mme Isabelle ROBIN.</p> <p><b>Secrétaire</b> de séance nommé(e) : Rémy YVON Secrétaire administrative : Catherine HARDOUIN GILOUPPE</p>
--	--

Le compte rendu de la réunion de conseil du **28 mars 2019** est approuvé à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

**Ordre du jour :**

- ✓ Ligne de Trésorerie – Prêt relais
- ✓ Admission en non-valeur - modifications budgétaires
- ✓ Bureau de vote - Elections européennes du 26 mai 2019
- ✓ Effacement des réseaux – Rue des Chanvriers – Rue du Tertre aux Maisons Neuves.
- ✓ Désignation de délégué (Syndicat du Perche Sud)
- ✓ Questions diverses

<p>Délibération <b>2019-28-Emprunt</b></p>	<p align="center"><b>PRÊT RELAIS A TAUX FIXE -250 000€-Budget assainissement</b></p>
--	--

Afin de pré financer les investissements en attente des recettes définitives (subventions, récupération TVA, ....) et disposer d'une possibilité de financement mobilisable à tout moment pour répondre aux besoins de trésorerie, une consultation des établissements bancaires a été réalisée en vue de contracter un prêt relais.

Après examen des offres bancaires, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Mutuel du Centre :

Un prêt relais à taux fixe, avec les caractéristiques financières suivantes :

- Montant : 250 000 euros
- Durée totale : 2 an(s)
- Taux : fixe : 0.77 %
- Appels d'intérêts trimestriels
- Remboursement du capital à terme échu
- Remboursements partiels : sans indemnités
- Déblocage des fonds : à la demande, en une ou plusieurs fois et au plus tard dans les quatre mois qui suivent d'émission du contrat
- Commission d'immobilisation : 250 euros

M le Maire est autorisé à signer le contrat et les pièces nécessaires et, prévoir les lignes budgétaires au budget en cours comme suit :

RI : recettes (prêt) : c/ 1641 : 250 000€

DI : dépenses (remboursement) : c/1641 : 250 000€

Les intérêts seront réglés au c/66111 en dépenses de fonctionnement et feront l'objet d'une modification budgétaire.

Délibération  
2019-28bis –Emprunt

**LIGNE DE TRESORERIE -100 000€-**

Afin de disposer d'une possibilité de financement mobilisable à tout moment pour répondre aux besoins de trésorerie, une consultation des établissements bancaires a été réalisée en vue de contracter une ligne de trésorerie.

Après examen des offres bancaires, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Mutuel du Centre :

**Une ligne de trésorerie annuelle d'un montant de 100 000€**

- Type de taux : variable (post compté)
- Mode d'indexation : Euribor 3 mois moyenne 1 mois
- Durée totale : 1 an
- Marge : 0.80 %
- Frais de dossier : 150 euros

M le Maire est autorisé à signer le contrat et les pièces nécessaires. Les intérêts seront comptabilisés au c/ 6615 du budget en cours et feront l'objet d'une modification budgétaire.

Délibération  
2019-29-Finances

**ADMISSION EN NON VALEUR- MODIFICATIONS BUDGETAIRES**

Considérant la délibération 2019-09 du 21 février 2019, il convient d'apporter les modifications budgétaires suivantes au budget :

Selon statut de créances :

Compte 673 : - 8 500€

Compte 6541 : créances loyers les charmilles : 7 380€ (7 347.12€ )

Compte 6542 : compte de créances éteintes : 1 120€ ( 1 114.98€)

Le conseil, à l'unanimité, **APPROUVE** les écritures ci-dessus.

Délibération  
2019-30-Elections

**BUREAU DE VOTE DES ELECTIONS EUROPEENNES du 26 MAI 2019**

<b>8h-18h</b>	<b>26 MAI 2019</b>
8h-10h30 (2h30) OUVERTURE	Président ou suppléant : Philippe CHARTIER Gilles MURAIL Thierry RUEL
10h30 -13h (2h30)	Président ou suppléant : Hubert LECUREUR David PAYSAN Sabrina RICHARD
13h- 15h30 (2h30)	Président ou suppléant : Élisabeth CORBIN Arnaud JUGLET Charlotte LETOURNEUR
15h30-18h (2h30) Fermeture	Président ou suppléant : Rémy YVON Philippe CHARTIER David PAYSAN

Délibération  
2019-31-Environnement

**EFFACEMENT DES RESEAUX – RUE DES CHANVRIERS –  
RUE DU TERTRE AUX MAISONS NEUVES.**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'esquisse établie par Enedis pour le Département de la Sarthe, relative à l'effacement des réseaux de distribution d'électricité, rue des chanvriers, rue du Tertre jusqu'aux Maisons Neuves.

- Le coût de cette opération est estimé par Enedis à **30 000€**.
- Conformément à la décision du Conseil général du 08 octobre 2001, le reste à financer par la commune est de 30% du coût à confirmer après réalisation de l'étude d'exécution.

La réalisation de cette opération nécessite la mise en souterrains coordonnée du réseau téléphonique. Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la décision prise par le Département lors de son assemblée du 07 février 2002, d'assurer la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux de génie civil de télécommunication dans le cadre des opérations de dissimulations du réseau téléphonique aérien existant. Le câblage et la dépose du réseau resteront assurés et financés par Orange.

- Le coût du génie civil de télécommunication est estimé à **65 000€**.
- Conformément à la décision de la Commission permanente du Conseil département du 27 février 2017, la participation de la commune est de 100% du coût à confirmer après réalisation de l'étude d'exécution.
- Le Conseil municipal prend note que le coût de ce projet est susceptible d'évoluer en fonction de l'étude définitive, de la nature du sous-sol ou suite à des modifications demandées lors de l'élaboration du projet définitif, que les sommes versées au Département dans le cadre de ce projet ne donneront pas lieu à récupération de TVA.

Après avoir entendu cet exposé,

et considérant que si la commune s'inscrit au projet, le coût de l'étude s'élèverait à 1 800€ dans le cas où la commune ne donnerait pas une suite favorable à l'accord du département pour la réalisation des travaux,

le Conseil municipal, **à l'unanimité**, considérant les projets en cours et à venir, **NE SOUHAITE PAS** s'engager pour l'instant financièrement.

Délibération  
2019-32- Désignation représentant

**DESIGNATION D UN DELEGUE AU SYNDICAT  
DU PERCHE SUD**

M. Geoffrey PERRIN ne pouvant assurer toutes les réunions du syndicat du Perche Sud organisées le matin à Bellême ou Dame Marie, il convient de désigner un nouveau membre.

Le syndicat représente 29 abonnés sur St Rémy des Monts (le syndicat compte 3 000 abonnés). 3 ou quatre réunions par an, le matin.

Le membre suppléant Philippe CHARTIER est d'accord pour passer membre titulaire et M. Geoffrey PERRIN membre suppléant.

## QUESTIONS DIVERSES

### Station épuration :

-Plantations : les cytises demandés par le conseil à la place des sureaux sont déconseillés compte tenu de la garantie à assurer. Trois variétés pourraient donc convenir.

-Travaux en plus-value : 12 185.12€ H.T compte tenu de non réalisation des barrières bois autour des siphons soit équivalent à 4 h de pelle.

Compte tenu d'autres postes en moins- value (branchements edf veolia) ce montant sera réduit de l'enveloppe globale.

Par ailleurs, une ligne de 4 981€ était prévue pour l'équilibre du budget et autre que pour la station.

### SALLE POLYVALENTE :

Considérant que les accords de subventions concernant les travaux d'extension et réhabilitation de la salle ne seront pas connus avant juin juillet,

Considérant la nécessité de déterminer les plans de principe, le descriptif des matériaux, d'établir la demande de permis de construire, de lancer la consultation d'un SPS Sécurité et Protection de la Santé (**SPS** et un CT contrôle technique), de procéder aux études thermiques, études de sols, il est proposé d'attendre les attributions de subventions avant de lancer l'appel d'offres. La location de la salle sera donc à nouveau ouverte en juin juillet août. Le conseil approuve cette décision.

### LOGEMENTS LOCATIFS

-**Peinture** 4 les charmilles : le devis ECO DECO s'élève à 5 070.31€ au lieu de 5 887.02€ après geste commercial. Les travaux pourraient être réalisés en septembre.

- **Reprise de logement** : Le logement 3 des charmilles doit faire l'objet d'une procédure de reprise de logement abandonné avec huissier au 29 avril prochain.

### INVITATION AU 08 MAI 2019

Remerciements de l'association AFN pour la subvention 2019 et la prise en charge de la redorure du monument aux morts.

**CONCERT** : 28 juin 2019 : concert en l'église organisé par la CDC avec l'école de musique et de danse de Mamers

### FLEURISSEMENT

- Distribution géraniums : samedi 27 avril de 9h à 12h30 : Philippe CHARTIER- Sabrina RICHARD
- Réunion commission fleurissement : mardi 23 avril 2019 à 18h30.

### TRANSPORTS ENFANTS MERCREDI

Suite aux problèmes que rencontrent quelques parents, conséquences des modes de garde des enfants scolarisés, une demande d'étude pour transporter les enfants vers le centre de loisirs de Mamers le mercredi après-midi a été présentée aux services de la Communauté de Communes.

Cette compétence n'étant pas intercommunale, des minibus sont actuellement loués par la commune de Mamers vers le centre de loisirs. A voir s'il serait possible de bénéficier de ces locations sur les communes périphériques. Restera le problème du midi (voir si cantine sur Mamers).

### Tour de table – Question des élus

Mme LETOURNEUR demande s'il est possible d'étudier la pose d'un feu radar « intelligent », feux passant au vert dès que la vitesse est enregistrée à moins de 50kms.

Réponse : cette demande pourrait faire l'objet d'une intégration dans le cadre de l'étude d'une zone 30.

La séance est levée à 21 h 30

Délibérations du 18 avril 2019 du n°28 au n°32

2019-28	N7-3- Emprunt	<b>PRÊT RELAIS A TAUX FICE 250 000€</b>
2019-28 bis	N7-3-Emprunt	<b>LIGNE DE TRESORERIE 100 000€</b>
2019-29	N7-.10 Divers	<b>ADMISSION EN NON VALEUR- MODIFICATIONS BUDGETAIRES</b>
2019-30	N5-6-Exercice mandats locaux	<b>BUREAU DE VOTE DES ELECTIONS EUROPEENNES du 26 MAI 2019</b>
2019-31	N8-8-Environnement	<b>EFFACEMENT DES RESEAUX – RUE DES CHANVRIERS – RUE DU TERTRE AUX MAISONS NEUVES.</b>
2019-32	N5.3 Désignation des représentants	<b>DESIGNATION D UN DELEGUE AU SYNDICAT PERCHE SUD</b>

Autres objets abordés sans décisions :

- Station épuration : avancement – travaux supp.
- Salle polyvalente –attente de démarrage
- Logements locatifs travaux
- 8 mai 2019
- Concert de l'école de musique 28 juin 2019
- Distribution géraniums et date de réunion de la commission
- Étude pour transport des enfants vers le centre de loisirs
- Demande de pose de feux « intelligents »

LISTE EMAGEMENTS		SIGNATURES
maire	CHARTIER Philippe	
1er adjoint	YVON Rémy	
2me adjoint	LECUREUR Hubert	
3ème adjoint	CORBIN Élisabeth	
4ème adjoint	PAYSAN David	
Conseiller municipal	JUGLET Arnaud	
Conseiller municipal	LALOI Jacky	Excusé
Conseiller municipal	PERRIN Geoffrey	Excusé
Conseiller municipal	RICHARD Sabrina	
Conseiller municipal	LETOURNEUR Charlotte	
Conseiller municipal	RUEL Thierry	
Conseiller municipal	GISSELERE Fanny	Excusée
Conseiller municipal	GOULETTE Isabelle	Absente
Conseiller municipal	MURAIL Gilles	